

AU BORD DU FLEUVE.

Quelle est cette jeune beauté debout
sur le rocher battu des flots, triste
comme le brouillard du matin.
OSSIAN.

Elle disait : " Le rivage sanglotte
Comme l'écho d'un funèbre métal,
Sur sa surface une lueur y flotte ;
Mais ne peint plus un mobile cristal.

Le vent voyage au-dessus de la plaine
En emportant les chants du labourer.
On voit trembler et l'érable et le chêne,
Mais l'onde jette une triste rumeur.

Les comprends-tu ces flots mélancoliques ?
Que disent-ils à ton esprit rêveur ?
Sont-ils plaintifs comme les sons lyriques
Du ménestrel qui chantait sa douleur ?

Imitent-ils cette harpe qu'effleure
Le doigt brûlant d'un barde inconsolé ?
Sont-ils la voix d'Ossian quand il pleure
Ou les accords du génie exilé ?

Laisse les eaux sur la rive se plaindre ;
Ne mêle pas tes pleurs à leur roulis.
Dors près de moi : tu n'auras rien à craindre ;
Je bercerai tes rêves favoris.

Mais le sommeil, dis-tu, fuit ta paupière.
Dans ton esprit de douloureux pensers
Roulent pareils à la sombre lumière,
Qu'on voit trembler aux antres enfoncés.

L'illusion d'un songe chimérique
T'a présenté sans doute ses terreurs.
Ne le crois pas : ton ciel est magnifique ;
Fils de la nuit les songes sont menteurs.

Comme un vain nom que l'oubli les dévora ;
Pour ton bonheur le destin est actif.
Chante plutôt ; sur la vague sonore
Abandonnons notre ondulant esquif.

Mais si l'esquif n'a plus rien qui t'enchanté,
Si tu n'entends qu'un gémissant accord,
Viens folâtrer dans la plaine odorante,
Nous poursuivrons l'insecte aux ailes d'or.

Où tu voudras : dans les bois, sur les ondes,
Je te suivrai comme un cygne envieux ;
Et j'aimerai tes courses vagabondes
Si le sourire enfin brille en tes yeux.

Lorsque, cédant au penchant qui te pousse,
Nous reviendrons d'un pas fier et léger,
Les vieux rochers qui se couvrent de mousse
Seront les bancs où nous irons siéger :

Là nous dirons dans un discours intime
Lequel le plus nous charme sous ce ciel,
Ou d'une paix qui meurt mais se ranime,
Ou d'un plaisir jamais mêlé de fiel."

Un doux reflet d'espoir sur le visage,
Ainsi parlait la vierge aux yeux d'azur.
L'aimant prêtait l'oreille à son langage,
Comme absorbé dans quelque rêve obscur.

Mais tout-à-coup au bord de ses paupières,
La vierge vit une larme couler.
Comme deux cœurs débordant de mystères,
Les eaux venaient sur la rive rouler.

De son destin chacun subit l'épreuve :
Mais il en est dont les coups sont plus lourds.
Le lendemain, la vierge, au bord du fleuve,
Seule venait soupirer ses amours.

EUSTACHE PRUD'HOMME.

Novembre, 1864.

DE LA POÉSIE.

Considérons la consécration que la poésie a reçue de Dieu lui-même, qui n'a pas dédaigné de la faire servir à graver plus profondément dans l'esprit des hommes l'image de sa grandeur, le souvenir de ses bienfaits et la crainte de ses jugements.

Les livres saints, de l'aveu de tous les critiques, offrent les plus beaux modèles de la poésie littéraire. De plus, Dieu remplit de son esprit, donna la sagesse et l'intelligence à ceux qui devaient exécuter, dans la perfection, les divins ouvrages de sculpture et de broderie pour l'ornement du temple ; il voulut aussi que les échos de ce temple redissent sans cesse les accords majestueux d'une musique sublime ; et les sons de la harpe sacrée secondaient les transports du prophète, quand l'Esprit-Saint l'échauffait de sa divine flamme.

Ainsi Dieu, par l'usage qu'il en a fait pour parler aux cœurs des hommes, a consacré en quelque sorte tous les arts que la poésie peut ennoblir : sculpture, peinture, architecture, musique, poésie proprement dite.

Dieu, immuable en tout, n'a point cessé de se servir des moyens puissants de la poésie ; il ne l'a point jetée à l'écart, comme un instrument bon pour un temps et qu'on abandonne ensuite.

Non, la poésie, malgré l'abus qu'en ont fait des hommes mauvais, est encore maintenant agréable au Dieu que chantèrent Moïse, David et Salomon.

L'Eglise, dirigée par l'Esprit-Saint, a confié à la poésie le soin d'embellir les pompes nouvelles du temple chrétien.

Contemplez ces magnifiques basiliques, chefs-d'œuvre de l'art du moyen-âge ; pénétrons dans ces vastes sanctuaires à l'heure où les derniers rayons du soleil couchant

prolongent leurs brillants reflets sur les légers arceaux, à travers les vitraux aux mille couleurs de la rosace rayonnante. Sous ces voûtes gigantesques, la foule des fidèles est agenouillée ; ses prières s'élèvent vers le Ciel, avec la fumée de l'encens qui monte jusqu'aux arceaux de la voûte, en se colorant de riches nuances que les vitraux répandent dans le sanctuaire. Au milieu d'un pieux silence, une harmonie douce et puissante descend des voûtes du temple, comme si les anges du ciel venaient accompagner de leurs divins accords, la prière des justes de la terre. Cependant l'autel s'illumine, et la blanche lumière des bougies forme une auréole immense autour du tabernacle. Revêtu de longs habits, paré de drap d'or et de soie, un majestueux cortège de prêtres, de laïques et d'enfants, vient, dans un ordre pompeux, s'agenouiller sur les marches de l'autel. Des hymnes toutes brûlantes de l'amour céleste, entonnés par le célébrant, sont bientôt répétés avec un majestueux ensemble, avec une entraînante ardeur, par des centaines de voix. L'orgue soutient de ses mâles et nobles accords cette sublime harmonie ; tandis qu'au milieu des flots d'encens, parmi les bougies étincelantes, les mains tremblantes du prêtre élèvent sur son trône radieux le Roi de gloire dont les délices sont d'être avec les enfants des hommes.

Heureux moment, heure de chastes délices et de pieuse allégresse, non-seulement pour quiconque croit, mais pour tous ceux dont le cœur est encore accessible aux nobles émotions, aux transports de l'enthousiasme. Au milieu de ces pompes ravissantes, l'impie lui-même se surprend à prier le Dieu qu'il oublia longtemps. Quelle voix puissante a donc parlé à son cœur et touché son âme ? C'est la voix de la divine poésie qui l'a, pour ainsi dire, assiégé par tous les sens afin de dompter sa superbe intelligence ; la sensibilité a préparé le triomphe de la raison.

Ainsi, dans le temple chrétien comme dans le temple de Salomon, le culte s'est paré de tous les ornements de la poésie ; dans le temple chrétien comme dans le temple de Salomon, tous les arts ont trouvé leur consécration.

Dieu n'a pas permis que ce noble instrument, ainsi consacré au vrai culte, servit de moyen de séduction à l'erreur : le temple des protestants, vide de toute poésie, ne dit rien au cœur de ses disciples.

Pourquoi faut-il que le vice, plus audacieux que l'hérésie, ait pu se parer si souvent des charmes de la poésie ! Jamais, du moins, il n'a pu atteindre à cette perfection sublime de l'art qui transporte et ravit par une force irrésistible. Sans doute le lyrique latin, Horace, a mêlé à ses chants des compositions impures, mais ce n'est point par là qu'il nous enthousiasme : c'est quand il exalte l'inébranlable fermeté du juste qui, appuyé sur la vertu, verrait, sans trembler, le monde s'abîmer sur lui ; c'est quand il venge la morale, de l'attentat commis contre elle par le voluptueux Paris, c'est alors qu'il trouve ses plus nobles accents, c'est alors qu'il atteint ce beau idéal qui fait l'essence de la sublime poésie : pour lui comme pour les autres.

Quand il trouve le beau, c'est qu'il chante le bien.

La poésie est donc une chose sainte : la détourner à des usages profanes, c'est un abus qui la dégrade ; mais la faire servir à voiler la difformité du vice, employer la puissance que Dieu a donnée à la poésie sur nos cœurs, pour étouffer en nous les cris de la conscience, pour arracher la vertu de nos âmes, c'est un attentat qui indigné, qui révolte quiconque comprend la grande mission de la poésie ;

Corrompre avec le bien, c'est le plus grand des crimes.

Chanter, faire aimer les perfections de Dieu et la vertu, cette imitation humaine des perfections divines, voilà la vraie mission de la poésie. Elle s'adresse à tous les hommes dont le cœur est fait pour aimer le souverain bien ; elle les console dans cette vallée de larmes, en les transportant dans un monde meilleur, où l'âme presque dégagee des liens qu'elle oublie, reçoit comme une vie nouvelle.

Il n'en est pas des arts comme des sciences : celles-ci ne peuvent être admirées dans leurs sublimes conceptions et leurs pénibles travaux, que par les hommes qui les ont étudiées ; mais les arts sont compris et même parfois cultivés sans étude. N'y a-t-il pas de la poésie dans les chants plaintifs qui répète le sauvage habitant de l'Océanie, quand il voit fuir sur les flots la pirogue qui emporte ceux qu'il aime ? Et quelle peuplade barbare est inaccessible aux sentiments poétiques, et insensible aux charmes de l'harmonie ! Les anciens ne nous représentent-ils pas des lions devenus doux et caressants, s'attachant aux pas du premier poète qui allait, la lyre en main, à travers les forêts sauvages, chantant les douceurs de la vertu ?

S'il est des hommes qui soient réellement insensibles aux charmes de la poésie, il faut dire d'eux, avec le plus grand philosophe des temps modernes, que ce sont des instruments qui n'ont pas toutes leurs cordes. Mais comme l'humidité relâche les cordes et déjette le bois de la lyre, ainsi les sentiments bas, les mauvaises passions ou les habitudes grossières, surtout quand elles s'enracinent dans un jeune cœur, détendent ces fibres délicates de notre âme ; et pour lui faire rendre un son, il ne suffit plus alors de la toucher, il faut l'ébranler fortement.

Oui, c'est avec un sens profond que les anciens disaient les *bonnes lettres* et non pas les *belles lettres* : il faut être bon pour les cultiver et en goûter les douceurs. Que le ministre du Dieu qui rend blanche comme la neige l'âme que les crimes avaient rendue rouge comme l'écarlate, que le ministre de la réconciliation, par les paroles puissantes qui rendaient la vie à l'âme, purifie les prisons, et les forçats aussi comprendront la poésie, même exprimée par la parole seulement. Sans doute, ils ne sentiront pas, ces hommes sans étude, toute la finesse, toute la délicatesse, toute l'heureuse hardiesse de l'impression, ils n'apprécieront pas la savante coupe de la phrase, et encore moins la belle ordonnance du plan : ils ne sauront pas analyser ; non, mais ils comprendront le poète, leur cœur sera ému.

La poésie consiste essentiellement à créer : il s'en suit donc que le poète ne doit jamais se borner à emprunter à la réalité ; il faut qu'il embellisse : histoire, sentiments, spectacles de la nature, tout peut offrir au poète des ma-

tières de composition ; mais il faut, pour ainsi dire, qu'en laissant aux objets l'ensemble de la forme, il sache modifier les détails, ennoblir leur substance, et qu'on puisse dire :

Tout ce qu'il a touché se convertit en or.

PIERRE DE NARBONNE-LARA.

Observations au sujet d'un projet de fonds de retraite en faveur des fonctionnaires publics.

La question de l'établissement d'un fonds de retraite pour les employés âgés ou infirmes du gouvernement civil de la Puissance, est à l'ordre du jour. Les journaux, surtout ceux de la province d'Ontario, se sont saisis de cette question et elle est maintenant en train de faire son *tour de presse*. Mais, chose qui devrait étonner et qui cependant ne me surprend guères, c'est de voir la *rectitude de jugement* de certains journalistes, ayant l'habitude de la tartine, qui croient avoir étudié fortement la question, parce qu'ils auront écrit force injures sur les fonctionnaires ; qui ne comprennent pas, ou font semblant de ne pas comprendre, afin de se donner le plaisir de débâter, que les fonctionnaires seuls, seront appelés à créer et à alimenter ce fonds de retraite. Ces mêmes journalistes trouveront bon, qu'en dehors du service civil, on s'unisse dans un but de secours mutuel, mais du moment qu'il s'agit des fonctionnaires publics, de suite la divagation arrive au grand galop, et... ma foi, haro, sur ces pauvres employés, c'est de mode en certains lieux ; laissons ces éminents personnages à leurs instincts. Il serait donc à souhaiter qu'on étudiat cette question d'honneur et de bonne politique pour le pays ; et du plus grand intérêt pour les serviteurs de l'état, sans esprit de parti politique, sans vue surtout, de s'en faire un moyen de popularité auprès des masses qui ne vont guères d'ordinaire au fonds des choses ; mais de justice pour tous, aussi bien pour l'état que pour les fonctionnaires. Dans cette grave question, l'état est tout aussi intéressé que les employés, et même plus qu'eux, économiquement parlant, c'est ce que je me fais fort de démontrer dans un instant.

Voici comment la question a été posée par le *Times* d'Ottawa du 8 janvier :— " Un fonds de retraite serait créé et alimenté par les fonctionnaires du service civil, au moyen de retenues faites mensuellement sur leur salaire. Seraient appelés à bénéficier de ce fonds, ceux des employés à qui les ans ne permettraient plus de remplir les devoirs de leur charge ; ou, tout autre employé, qui, par infirmité contractée au service, deviendrait incapable de remplir ses devoirs officiels."

Voilà en quelques mots le projet tel que soumis à l'étude. Ce projet qui, dès l'abord, semble être en faveur des fonctionnaires, si on le considère dans ses effets généraux, est principalement avantageux pour l'état. Les avantages qui peuvent en découler pour les employés sont si problématiques et si minimes, comparés à ce qu'ils seront appelés à contribuer au fonds commun, que l'intérêt du grand nombre, demanderait que ce projet fut abandonné, néanmoins ils ne le doivent pas, pour de bonnes raisons, que j'indiquerai un peu plus loin.

Pour faciliter l'étude de la question, restreignons le cas aux employés civils des bureaux à Ottawa seulement.

Je commencerai par examiner quels sont les avantages du projet, 1o. au point de vue des intérêts de l'état ; 2o. au point de vue des intérêts des employés ; et enfin, 3e. au point de vue de l'équité.

1o. Au point de vue des intérêts de l'état.

L'état, à moins de faire un acte injuste et cruel, comme celui qui a été commis il y a deux ans, doit rechercher un moyen juste et équitable de venir au secours de ses vieux serviteurs, qui ont dépensé au service du pays et leur énergie et leurs forces physiques. L'état se le doit à lui-même, parce que cela est juste et nécessaire.

Cela est juste, parce que généralement le salaire payé à l'employé au début de la carrière est rien moins que suffisant ; ce n'est qu'après vingt ou vingt-cinq ans de service que ce salaire a chance d'être quelque chose, et encore n'est-ce que pour le petit nombre. D'où il suit, généralement parlant, qu'il y a impossibilité pour l'employé d'épargner sur son salaire suffisamment, pour pourvoir aux besoins de sa vieillesse, si on le jette sur le pavé lui et sa famille à cette époque ; ou, pour pourvoir aux besoins de sa famille, si la mort vient le surprendre au milieu de sa carrière.

Cela est nécessaire, parce que si l'autorité veut être juste, elle devra garder en service actif ses vieux employés, qu'ils soient en état, ou non, de rendre service, et alors, c'est une perte sèche ou à peu près pour l'état, parce qu'il ne retire pas l'équivalent de ses déboursés. Cela est nécessaire, parce que si l'autorité veut être juste, elle devra payer assez libéralement ses employés, pour leur permettre de faire quelques épargnes. Cela est nécessaire, parce que l'autorité se discrédite aux yeux du pays et aux yeux des nations, en commettant l'injustice, et elle commet une flagrante injustice, en jetant sur le pavé ses vieux employés, ou, en ne pourvoyant pas, le pouvant sans qu'il lui en coûte, aux premières nécessités de la famille laissée sans soutien et sans moyens d'existence, de ceux de ses employés, frappés par le fait de la volonté Divine, avant d'avoir pu fournir toute leur carrière.

Je me résume :—L'autorité se le doit en honneur—se le doit pour être juste envers ses employés, qui ne peuvent se pourvoir vu la modicité de leur salaire—se le doit, dans son propre intérêt en cessant de payer pour des services qu'elle ne reçoit plus.

2o. Au point de vue des intérêts des employés.

Les employés, en raison même de la modicité de leur salaire se doivent d'accepter un projet de fonds de retraite, pour peu qu'il soit acceptable, parce qu'ils sont exposés à être jetés sur la voie publique, souvent, au moment où ils s'y attendent le moins, et sans avoir aucun moyen d'existence, et parce qu'il n'existe pas d'organisation entr'eux pour pourvoir aux différents cas de détresse qui se présentent.

Les employés se doivent d'accepter le projet tel que formulé, même s'ils ne peuvent le faire amender dans un sens plus juste et plus équitable, parce qu'il devra avoir pour effet, d'empêcher le retour de faits cruels et de crantes injustices.

Les employés se doivent d'accepter ce projet, parce que si le gouvernement se permettait de démettre quelques-uns de ses fonctionnaires injustement, ceux-ci auraient droit de réclamer au nom de l'équité, un secours provenant de ce fonds.

Les employés se doivent d'accepter par honneur, parce que réclamer au nom d'un droit, ils ne seront plus exposés, comme il est arrivé trop souvent, à être traités comme des mendiants, demandant un secours au nom de la faveur.